



# Communiqué de presse - PAE -

Membre de l'INPH et de la FEMS [www.la-fps.fr](http://www.la-fps.fr) TV : [www.la-fps.com](http://www.la-fps.com)

## RETRAITE DES PADHUE : C'EST LA PEAU DE CHAGRIN

Les ordonnances de 1993 ont modifié les règles de calcul pour la retraite. La durée de cotisation est passée de 37 ans 1/2 à 40 ans. La période de référence du salaire annuel moyen est passée des 10 aux 25 meilleures années.

En 2008 il y a eu de nouvelles modifications : la durée de cotisation pour bénéficier du taux plein va augmenter de 1 trimestre par an à partir de cette année 2009, pour les personnes nées en 1949 pour atteindre 41 annuités en 2012. Le cumul emploi-retraite a été modifié avec possibilité de travailler jusqu'à 70 ans.

Le système de retraite actuel tire le diable par la queue avec un déficit record de la branche vieillesse de la sécurité sociale qui atteindra les 24 milliards de déficit en 2009 pour franchir en 2010 la barre des 30 milliards.

Une note d'information de la sécurité sociale N° 2007-09 du 19 Février 2007 sur l'écrêtement a limité le plafond de cotisation à la SS quand on a eu plusieurs employeurs à 1 seul PASS (Plafond annuel de sécurité sociale) avec effet rétroactif au 1er Janvier 2005.

Si le présent est modeste l'avenir est le futur imparfait.

**La FPS** (Fédération des Praticiens de Santé) trouve que les PADHUE (Praticiens à Diplômes Hors Union Européenne) sont lourdement pénalisés par :

- l'emploi comme FFI (Faisant Fonction d'Interne) où ils ont malgré eux peu cotisé
- la non prise en compte de ces années FFI pour les échelons PH (Praticiens Hospitaliers)
- l'allongement de durée des cotisations aux 25 meilleures années
- la non prise en compte des années de service militaire des P.A.D.H.U.E. de nationalité française pour le nombre de trimestres de cotisation à la SS et à l'IRCANTEC



# Communiqué de presse - PAE -

Membre de l'INPH et de la FEMS [www.la-fps.fr](http://www.la-fps.fr) TV : [www.la-fps.com](http://www.la-fps.com)

**La FPS** se demande combien les PADHUE vont toucher à leur retraite et jusqu'à quel âge ils vont devoir travailler pour avoir une retraite décente?

**La FPS** estime que ses adhérents ont rendu, rendent actuellement et rendront dans le futur un grand service au système de la santé française sans jamais se ménager.

Pour éviter la paupérisation des PADHUE à leur retraite, **la FPS** ne demande pas de faveur mais une justice, une équité par rapport aux autres médecins français.

La plupart des membres de la FPS ne toucheront pas plus de 30 à 40 % du dernier salaire.

## **Afin d'obtenir une retraite décente pour les PADHUE la FPS demande:**

- La prise en compte des années FFI dans les échelons de PH
- La déduction des années FFI des 25 meilleures années
- La reprise des trimestres du service militaire dans le total des trimestres de cotisation de la SS et des points de l'IRCANTEC
- La possibilité de rachat de 3 à 4 années d'études auprès de l'IRCANTEC pour les études supérieures
- Le principe de cotisations rétroactives pour les gardes effectuées avant le 1/07/1996
- La création d'un fonds spécial de soutien aux PADHUE
- La reconnaissance de la pénibilité du travail : attribution d'une année pour 5 ans d'exercice et des coefficients élevés pour les gardes
- L'intégration dans l'assiette de cotisation à l'IRCANTEC de toutes les astreintes, de toutes les primes (service public exclusif, activité de secteur, multi-sites, multi-établissements, recrutement zone prioritaire) et des sujétions. Les astreintes sont du temps de travail.



# Communiqué de presse - PAE -

Membre de l'INPH et de la FEMS [www.la-fps.fr](http://www.la-fps.fr) TV : [www.la-fps.com](http://www.la-fps.com)

- Une retraite équivalente à 70% du dernier salaire
- Le maintien de 40 annuités pour les médecins ayant effectué gardes et astreintes. Il s'agit d'une juste reconnaissance de la pénibilité de ce métier.
- De siéger au conseil d'administration de l'IRCANTEC

***La FPS rappelle vivement que les PADHUE n'accepteront pas la paupérisation de leur retraite.***

**Le conseil d'administration de la FPS**

**Le 13 novembre 2009**